

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet			
N° 2024-017		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Date de Convocation 1 ^{er} mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 28
<u>OBJET</u> : Rapport d'activités du Syndicat d'Énergie des Yvelines 2022			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
 LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
 DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
 GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
 BAC Christine – RAOUL Nathalie
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
 DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian
 BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
 HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
 078-217806447-20240307-2024-017-DE
 Date de télétransmission : 19/03/2024
 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Objet : Rapport d'activités du Syndicat d'Énergie des Yvelines 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-39 qui prévoit l'élaboration d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent et s'accompagnant du compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, urbanisme et développement durable, transport, travaux et développement urbain en date du 29 février 2024 ;

Considérant la transmission du rapport unique du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour l'année 2022 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Prend connaissance du rapport d'activités du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour l'année 2022,

Article 2 : Met à disposition du public le rapport en question.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 7 mars 2024

Le Maire



Nicolas DAINVILLE